



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 48881

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation humanitaire en Syrie et les persécutions dont font l'objet certaines communautés religieuses. Les affrontements qui se déroulent en Syrie continuent de faire de nombreuses victimes civiles. Parmi elles, les chrétiens d'Orient sont particulièrement exposés et parfois contraints à l'exil. La tradition républicaine a toujours été d'employer la puissance de la diplomatie française au service de la protection des minorités religieuses en danger. Il lui demande le détail des moyens diplomatiques et matériels que le Gouvernement engage pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire sur le terrain et assurer la sécurité des chrétiens d'Orient.

Texte de la réponse

Alors que le conflit syrien entre dans sa quatrième année, la situation sur le terrain continue de se dégrader en Syrie, où 6,5 millions de personnes sont déplacées et près de la moitié de la population nécessite une aide humanitaire d'urgence. La France est particulièrement attentive au sort des chrétiens d'Orient et elle considère que les minorités chrétiennes doivent bénéficier en Syrie comme ailleurs de l'égalité des droits, de la liberté et de la sécurité. C'est en ce sens que la France soutient l'opposition syrienne modérée qui défend le projet d'une Syrie démocratique et respectueuse des droits de tous ses citoyens, quelle que soit leur confession. Depuis le début du conflit en Syrie, la France a mobilisé 45 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire. L'aide humanitaire française transite via les agences des Nations unies, le CICR et les ONG internationales mais aussi par le biais des réseaux civils de solidarité syriens dont la connaissance du terrain permet de distribuer l'aide dans les régions difficiles d'accès. Notre aide humanitaire d'urgence a ainsi été transférée en partie par des ONG catholiques françaises qui oeuvrent en faveur de toutes les populations sans distinction de religion. Cette aide est en priorité consacrée aux secteurs de la santé, de l'aide alimentaire ou encore à l'accès aux biens de première nécessité. Pour répondre à l'urgence, l'aide française mobilise l'ensemble des voies de distribution de l'assistance humanitaire, y compris les opérations transfrontalières et celles traversant les lignes de front, pour atteindre les populations les plus vulnérables. Par ailleurs, dans le cadre de son engagement en faveur de la reconstruction de la Syrie dans les zones situées hors contrôle gouvernemental, où les besoins sont les plus criants, la France fournit un soutien direct aux Conseils locaux (santé, sécurité alimentaire, protection civile...). Enfin, la France est pleinement mobilisée au plan diplomatique pour améliorer l'accès humanitaire en Syrie. Alors que la déclaration présidentielle sur la situation humanitaire en Syrie du 2 octobre 2013 n'a permis aucune avancée, la résolution 2139 du 22 février 2014, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies et pour laquelle la France s'est fortement mobilisée, contient des demandes précises pour mettre le régime syrien devant ses responsabilités et ses obligations. La France continuera à exercer dans toutes les enceintes une pression accrue sur Damas pour que cette résolution ne reste pas lettre morte.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48881

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 933

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3432